

DECRET N° 88-38 du 23 Janvier 1988

portant nomination du Camarade Abou
Boukary SOULE-ADAM en qualité de Con-
seiller Technique à l'Economie du
Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des Minis-
tères, notamment son article 15,

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin en date du 19 Janvier 1988,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 20 Janvier 1988,

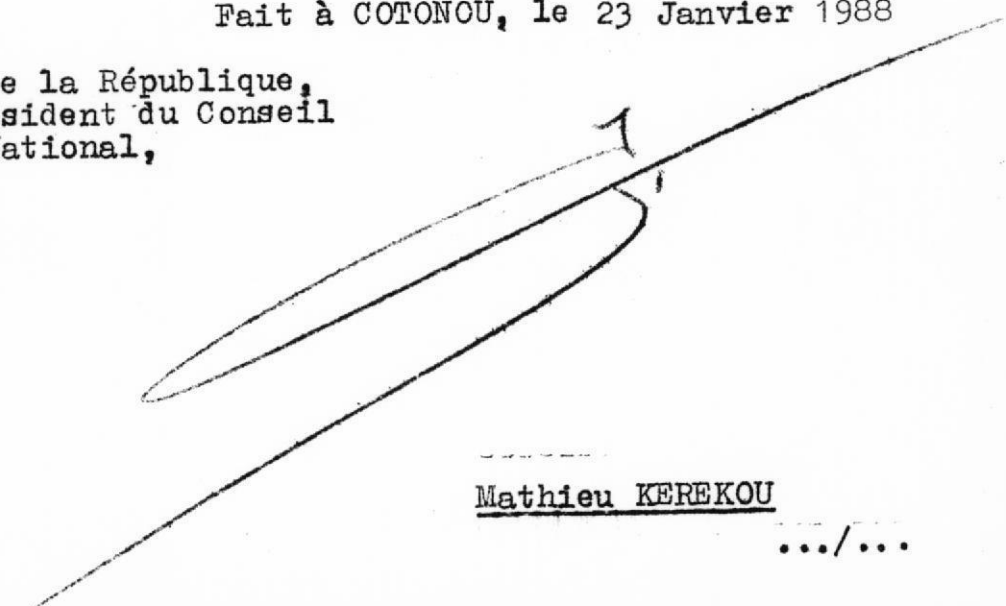
D E C R E T E :

Article 1er..- Le Camarade Abou Boukary SOULE-ADAM est nommé Con-
seiller Technique à l'Economie du Président de la République.

Article 2..- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions anté-
rieures et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonc-
tion de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



André ATCHADE

Ministre intérimaire

Ampliatioms : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MFE 4
Autres Ministères 14 CEAP 6? DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 10 DAA/PR 2
DLC-DPE-INSAE-BCP 4 IGE 3 DCCT-GCONB 2 CAB/MIL 2 BN-DAN 2 SDP 2
UNB-FASJEP-ENA 3 Intéressé 1 JORPB 1.-